

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Société d'Aménagement de l'Oise agissant au nom et pour le compte de la Commune de Creil, 36 avenue Salvador Allende - Bâtiment Hervé Carlier - RDC, F - 60000 Beauvais, Tél : +33 344062780, courriel : cservais@gie60.fr, Fax : +33 344062799

Code NUTS : FRE22

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.creil.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.saoise.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_eTU6MUQum8

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Société d'Aménagement de l'Oise, contact : Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront IMPERATIVEMENT poser leurs questions en utilisant le module de « Questions/Réponses » via la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, 36 avenue Salvador Allende - Bâtiment Hervé Carlier -RDC, F - 60000 Beauvais, courriel : cservais@gie60.fr, adresse internet : <http://www.creil.fr>, adresse du profil d'acheteur : <http://www.saoise.fr>, code NUTS : FRE22

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre relatif à une mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public de la Ville de Creil (60)

Numéro de référence : 2017-93/02-1071

II.1.2) Code CPV principal : 71000000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La consultation engagée vise la conclusion d'un accord-cadre tel que réglementé par les articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. L'accord-cadre a pour objet d'établir les termes régissant le ou les marchés subséquents à passer pour la réalisation des prestations suivantes : Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public. L'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum. Le coût estimatif des travaux est de 1 894 000.00 euro(s) HT.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 189000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRE22

II.2.4) Description des prestations : La mission confiée au Maître d'Oeuvre est décomposée en éléments de mission suivants : EQS/APS - APD/PRO - ACT - VISA - DET - AOR - OPC (mission complémentaire). Le contenu de ces éléments de mission est défini dans le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de Maîtrise d'Oeuvre confiées par des Maîtres d'Ouvrage publics à des prestataires de droit privé, ainsi que dans l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités d'exécution des éléments de mission de Maîtrise d'Oeuvre.

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

Coût :

- Prix / Pondération : 40

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Formulaire DC1 version en vigueur - Formulaire DC2 version en vigueur - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire - Déclaration sur l'honneur (cf. modèle joint au RC) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur - Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le Pouvoir Adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection : Attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes/Liste des principales prestations portant sur des projets identiques ou d'échelle équivalente, fournies au cours des trois dernières années/Désignation des compétences : un architecte (Mandataire du groupement le cas échéant) - un économiste de la construction/Un dossier imposé comprenant la présentation de 3 références maximum portant sur des projets identiques ou opérations de complexité équivalente réalisées par le mandataire selon précisions indiquées au 4.1 du règlement de consultation/Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années/Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché public/Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Architectes en vertu de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Pas de retenue de garantie - Avance de 5% accordée au titulaire des marchés subséquents dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur sous réserve de la fourniture d'une garantie à première demande - Paiement à 30 jours par virement - Marchés subséquents à prix forfaitaires et prix révisibles - Possibilité de nantissement ou de cession de créances-Modalités de financement : fonds propres et/ou subventions - Accord-cadre conclu soit en entreprise unique, soit en entreprises groupées conjointes avec mandataire solidaire - Impossibilité de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou

de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 24/10/2017 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 25 octobre 2017 à 09 h 00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : La séance n'est pas publique.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Le présent accord-cadre est passé dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure d'appel d'offres ouvert (articles 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016). Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 4 années à compter de sa notification. Précisions sur la rubrique II.2.5 : Les points seront attribués de la façon suivante : A - Sur le critère " Prix " jugement sur un total de 100 points : - Les 100 points sont attribués au prestataire le moins-disant si son offre est conforme. - Les autres prestataires reçoivent des points selon un prorata calculé à partir de l'écart de prix entre les offres. B - Sur le critère "Valeur technique" jugement sur un total de 100 points décomposés comme suit : 1. Organisation sur 30 points : - La composition de l'équipe affectée à l'opération, ses compétences, son mode de fonctionnement et son organisation comprenant notamment la description des tâches réalisées par chacun et leur enchaînement. 2. Méthodologie sur 70 points : Le Pouvoir Adjudicateur jugera la pertinence des propositions faites en réponse au programme des missions, ses objectifs et ses contraintes, en appréciant la qualité des points suivants : - Compréhension des problématiques au travers de la reformulation des objectifs du cahier des charges. - Méthode de travail pour mener à bien les études et leur coordination. - Analyse technique du CCTP-AC et de ses annexes. - Calendrier prévisionnel d'exécution des études et des travaux. Retrait du dossier de consultation avant la date limite de réception des offres : sous format électronique : sur le site de la S.A.O. à l'adresse : <http://www.saoise.fr>. Avant de pouvoir télécharger le dossier de consultation, les candidats doivent : - Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme, - s'inscrire sur la plate-forme électroniquement, - les personnes téléchargeant le dossier de consultation seront particulièrement attentives à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par la S.A.O. pour informer des éventuelles modifications du dossier de consultation. La validité de cette adresse électronique déclarée est de la responsabilité de l'entreprise. Précisions sur les conditions d'envoi ou de remise des plis : Pour l'envoi de leur candidature ou de leurs offres selon la phase, les candidats choisissent librement entre, d'une part, la transmission électronique de leurs candidatures ou de leurs

offres et, d'autre part, leur envoi sur un support papier. 1) Remise des candidatures ou des offres sous format dématérialisé : se référer à l'article 5.2 du règlement de consultation. 2) Remise des candidatures ou des offres sous format papier : Les candidatures et les offres, sous pli cacheté, devront être remises contre récépissé à l'accueil de la S.A.O.- 36 avenue Salvador Allende - bâtiment Hervé Carlier - RDC - 60000 BEAUVAIS avant la date limite de remise des candidatures ou des offres, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00. Si elles sont envoyées, elles devront l'être à cette même adresse, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier, F - 80000 Amiens, Tél : +33 322336170, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr, Fax : +33 322336171, adresse internet : <http://amiens.tribunal-administratif.fr/ta-cao>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel, conformément aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative depuis le début de la procédure jusqu'à la signature du contrat, d'un référé contractuel conformément aux dispositions des articles L.551-13 à L.551-23 et R. 551-1 à R. 551-9 du même Code, 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché, d'un recours pour excès de pouvoir conformément aux articles R.421-1 à R 421-3 du même Code, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet et d'un recours de plein contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier, F - 80000 Amiens, Tél : +33 322336170, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr, Fax : +33 322336171, adresse internet : <http://amiens.tribunal-administratif.fr/ta-cao>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 22 septembre 2017